ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 132705

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports et de l'économie maritime, sur les difficultés d'informer les passagers des compagnies aériennes concernés lors des retards de leurs vols, notamment sur la compagnie nationale française. Ces retards souvent assez nombreux occasionnent des perturbations très problématiques et préjudiciables, notamment à l'activité professionnelle de ces passagers contraints d'annuler de nombreux rendez-vous et engagements. Des avancées ont été opérées pour le transport ferroviaire, notamment quant à la reconnaissance d'un droit à dédommagement pour les passagers victimes de longs retards. Il lui demande donc de lui indiquer les initiatives qu'il compte entreprendre en ce sens.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 132705
Rubrique : Transports aériens
Ministère interrogé : Transports et économie maritime
Ministère attributaire : Transports et économie maritime

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mai 2012, page 4159
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)